

---

DESTINATAIRES : Tous les gestionnaires, médecins, employés, stagiaires et bénévoles du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Service de prévention et contrôle des infections

DATE : 2026-02-27

OBJET : **Publication de la politique de nettoyage et désinfection de bas niveau des équipements médicaux**

---

Dans le but d'assurer la sécurité des usagers et du personnel ainsi que de maintenir des pratiques exemplaires en matière de prévention et contrôle des infections (PCI), nous vous informons que la politique de nettoyage et de désinfection de bas niveau des équipements médicaux est maintenant accessible via intranet et doit être appliquée rigoureusement dans toutes les installations de soins et services.

La présente politique s'inscrit dans le cadre des pratiques organisationnelles requises (POR) d'Agrément Canada. Il convient de rappeler que le nettoyage et la désinfection des équipements font déjà partie intégrante des pratiques de base en prévention et contrôle des infections. Ces pratiques constituent les mesures essentielles à appliquer lors de la prestation de soins à tous les usagers, en tout temps et dans l'ensemble des milieux de soins.

La politique est accompagnée d'un registre des fiches de nettoyage et désinfection de l'équipement médical dans lequel vous trouverez les informations nécessaires pour effectuer la désinfection des équipements. Parallèlement, les travaux se poursuivent concernant les dépôts des fiches. De plus, les annexes format affiches devront être installées pour les zones propres et zones souillées.

Voici les documents inhérents à la politique :

- [POL-10374 Nettoyage et désinfection de bas niveau des équipements médicaux](#)
- [Affiche zone propre](#)
- [Affiche zone souillée](#)
- [Registre des équipements](#)

Votre participation est essentielle afin d'assurer la qualité et la sécurité des soins. Nous vous remercions de votre habituelle collaboration et de votre engagement à maintenir des milieux de soins sécuritaires. Pour toute question liée à cette politique, veuillez communiquer avec votre gestionnaire ou avec le service PCI de votre secteur respectif.